



COMMUNE DE CHAMBON-SUR-LAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 11
Présents : 11
Absent : 0
Votants : 11

Délibération
n° 04.20.03.2026

ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU PUY- DE-DOME (TERRITOIRE D'ENERGIE 63)

Fait et délibéré en Mairie
les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures.

Affichée le 20.03.2026

Pour copie conforme ;
En Mairie

Le Maire,

Emmanuel LABASSE



Le Secrétaire de séance,

Amélie PANCRACTIO

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CHAMBON SUR LAC, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LABASSE, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de convocation : 16.03.2026

Présents : Emmanuel LABASSE, Dominique ALAMARGOT, Françoise BARBIER-CHASSAING, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT, Pascal FOURNIER, Morgane MOURET, Amélie PANCRACTIO, Frédéric ROUX, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES

Absent excusé : /

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme. Amélie PANCRACTIO a été élue secrétaire de séance.

Vu les élections municipales en date des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'Energie Puy-de-Dôme (TE63), à minima pour la compétence obligatoire ;

Conformément aux articles 6.1.1. et 6.1.2. des statuts du Syndicat, la commune doit désigner un Délégué titulaire et un Délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection d'un Délégué titulaire et un Délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie du Puy-de-Dôme.

Après avoir pris acte des candidatures et les élections opérées :

A été élu délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Energie susnommé :

- **M. Daniel VAUZEILLES**

A été élu délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie susnommé :

- **Mme. Amélie PANCRACTIO**